



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 18 décembre 2024

OBJET :

DE-CDE-24-12-1-3) AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DES
MINI-SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS DURANT LES
VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ETE 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf
heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le mercredi 11 décembre 2024, s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN,
M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme FOURNIER,
M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ,
Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT, Mme RAVEAU, Mme ODDON, M. LEBEAU, M. CHARDON,
M. RIBET, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme TRAN, Mme GAMEIRO
RAMAGE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser des mini-séjours pour les enfants des accueils de loisirs durant les vacances de printemps et d'été 2025 ;

Considérant les propositions faites par l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH) ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les contrats suivants, pour l'organisation de mini-séjours :

- du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025 au centre « Le Moulin de la Mulotière » à Bérrou-La-Mulotière (28), avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH), pour un montant total de 6 916 € nets de taxes. Ce séjour accueillera, en pension complète, un groupe de 24 enfants et 4 adultes accompagnateurs.

- du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025 au centre « Le Moulin de la Mulotière » à Bérrou-La-Mulotière (28), avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux (CJH), pour un montant total de 5 716 € nets de taxes. Ce séjour accueillera, en pension complète, un groupe de 24 enfants et 4 adultes accompagnateurs.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer lesdits contrats, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : Les dépenses seront prélevées sur les crédits du budget de la Caisse des écoles inscrits aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture : 094-269400867-20241218-lmc1H12754H1-DE Date de réception en Préfecture : 19/12/2024 Date de Publication : 19/12/2024
--

Présidente
Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20241218-Imc1H12754H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024